Faits divers & Justice 9

Soustraction frauduleuse des documents administratifs à la prison centrale de Libreville

Le lieutenant Moussounda à Gros-Bouquet, le caporal-chef Ndongou en liberté provisoire

COE

Libreville/Gabon

ACCUSES d'avoir soustrait frauduleusement des documents administratifs au service Archives de la prison centrale de Libreville, deux agents de la Sécurité pénitentiaire, le lieutenant Yvon Moussounda et le caporal-Lionel Hans Ndongou (lire l'Union du lundi 6 mars 2017) ont été présentés, mardi

dernier, devant un juge d'instruction. Après audition, Yvon Moussounda a été placé sous mandat de dépôt, alors que Lionel Hans Ndongou a été remis en liberté provisoire.

Pour mémoire, le commandement en chef de la Sécurité pénitentiaire, ayant constaté la disparition de certains documents administratifs au service Archives de la prison centrale de 💈 Libreville, avait saisi la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire



ment à "Sans-Famille".

(DGCISM), plus connue sous l'appellation de B2, pour faire la lumière sur cette affaire. Au cours de l'information judiciaire ouverte à cet effet, deux agents en service à la prison centrale, en l'occurrence le caporal-chef Lionel Hans Ndongou et le lieutenant Yvon Moussounda, ont été cités et entendus.

Il ressortira de leur audition que Lionel Hans, en service à la brigade extérieure, était stagiaire aux Archives du pénitencier de Gros-

Bouquet au moment des faits. Mais il aurait agi sur ordre de son supérieur hiérarchique Moussounda.

Présentés à un juge d'instruction, le lieutenant a été écroué à "Sans-Famille", tandis que son collaborateur a bénéficié d'une liberté provisoire.

Interrogé, le lieutenant Yvon Moussounda a dit ne pas se reconnaître dans les faits qu'on lui impute. Qu'à cela ne tienne, l'information judiciaire suit son cours.

Lutte anti-braconnage à Okondja

Un réseau de trafiquants d'espèces protégées démantelé

AEE

Libreville/Gabon

CARDY Otsiessi et Kevin Etsinda, tous deux de nationalité gabonaise, sont en détention préventive à la prison centrale de Franceville, pour braconnage, détention, transport et commercialisation des produits d'espèces intégralement protégées. Avec eux, leurs présumés complices Dominique Abakou et Ompé Odja. Leur interpellation, opérée à Okondja, au quartier Mangou, a été rendue possible grâce à la collaboration établie entre les services de la Police judiciaire, ceux des Eaux et Forêts et l'ONG Conservation Justice, dans la lutte





Le quatuor de présumés trafiquants d'espèces protégées désormais hors d'état de nuire. Photo de droite : Une vue des pointes d'ivoire et des peaux de panthères trouvées en leur possession.

contre le braconnage. Cardy Otsiessi et Kevin Etsinda, considérés comme les têtes de file présumés de ce trafic, ont été les premiers à

être appréhendés par la police judiciaire. Ensuite, Dominique Abakou - frère aîné de Kevin Etsinda - et Ompé Odja identifié comme chas-

seur de panthère - sont tombés dans les mailles des filets des forces de l'ordre.

Une source proche du dossier indique que

Cardy Otsiessi et Kevin Etsinda se chargeaient de recueillir les pièces d'animaux, dont les pointes d'ivoire, les crocs et les peaux de panthère, auprès des deux chasseurs, qu'ils revendaient par la suite à des clients en provenance de Libreville.

Jusqu'au jour où leurs activités, connues des membres de l'ONG Conservation Justice, sont portées à la connaissance des flics. qui entreprennent de mettre la main sur l'ensemble du groupe.

C'est au moment de se rendre dans un lieu tenu secret pour la transaction, que Cardy Otsiessi et Kevin Etsinda ont été interpellés. Puis, par la suite, leurs présumés commanditaires, livrés par les deux individus. Les quatre acolytes ont

donc été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville, en attendant leur jugement.

Accusé d'avoir volé et vendu le fusil de chasse de ses cousins

Edzang Ollomo sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem

ANS

Oyem/Gabon

UN compatriote de 28 ans, Stéphane Tony Edzang Ollomo, exerçant comme maçon, domicilié au quartier Adjougou, dans le deuxième arrondissement de la commune d'Oyem, est à l'heure actuelle sous mandat de dépôt à la prison centrale. Il est accusé d'avoir volé un fusil de chasse et des munitions appartenant à ses cousins, et de les avoir revendus à un ami qui demeure à ce jour introuvable.

Edzang Ollomo, selon une source proche du dossier, se trouve à Zogogone, son village natal situé à environ 6 km sur l'axe Oyem-Medzeng, au moment ds faits. Pour opérer, il profite de ce que ses deux cousins, Constantin Aba Nguema et Holstein Mengue, avec qui il partage la maison, sont allés faire des courses à Oyem. Pour cela, il escalade l'un des murs séparant sa chambre de celle de Holstein Mengue. Une fois dans la pièce, il s'empare d'une carabine de type calibre 12 et de 4 munitions posées sur la table. Il n'oublie pas non plus d'emporter les documents d'identification du fusil, ainsi que l'autorisation de port d'arme délivrée au nom de Mengue. Une fois dehors, il enveloppe le fusil de chasse dans un pagne et s'em-



fusil de ses cousins.

barque rapidement dans un camion transportant du sable, qui se rend à Oyem. Il descend à l'entrée de la ville pour se rendre au quartier Cité économique, où il rencontre un de ses anciens condisciples, qui lui avait passé commande pour l'acquisition d'une arme de chasse. Prix de la transaction: 200 000 francs pour le calibre 12 et 8000 francs pour les 4 cartouches.

Une fois l'argent en sa possession, Edzang Ollomo s'évanouit dans la nature. Malheureusement pour lui, sa cavale sera de courte durée. Car entretemps, ses cousins ont déposé une plainte contre lui auprès de l'antenne locale de Police judiciaire.

Le fugitif sera finalement interpellé au quartier Adzougou. Conduit au poste, il reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il livre également le nom de l'acheteur de l'arme volée. Malheureusement, ce dernier est absent, lors d'une descente effectuée à son domicile. Celui-ci, probablement mis au courant du déclenchement de l'enquête, avait déjà trouvé refuge chez ses oncles maternels, de l'autre côté de la frontière, en Guinée-Equatoriale, pour échapper à la justice.

Edzang Ollomo a donc été présenté seul devant le parquet, qui l'a immédiatement placé en détention à la prison centrale